



COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)
Assemblée générale de la CLE de la Mauldre

Lundi 29 janvier 2018

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 2 mars 2017

Cf. document joint

Proposition de vote :

Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 2/03/17

2. Point d'actualité : groupe de travail inondation

Les objectifs de ce groupe de travail sont d'améliorer la connaissance et la culture du risque inondation ainsi que d'assurer une cohérence des politiques publiques de prévention des inondations (orientation IN 5 et IN 6 du SAGE de la Mauldre révisé), notamment via :

- a. La mise en place d'un système d'alerte inondation à l'échelle du bassin versant de la Mauldre
- b. Accompagner les communes dans la réalisation des DICRIM et PCS (disposition 65 du SAGE Mauldre révisé)
- c. Entretien la mémoire des crues (exemple : installation de repères de crue)

Le groupe de travail s'est réuni le 3 mai et le 25 septembre 2017. La dernière réunion a permis de présenter l'avancement des réflexions des sous-groupes de travail animés par le COBAHMA-EPTB Mauldre et d'échanger avec les acteurs du bassin versant pour poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie inondation sur le bassin versant de la Mauldre.

Les premiers repères de crues sur les communes à l'aval du bassin versant seront installés dès validation définitive par les communes au premier semestre. Le COBAHMA-EPTB Mauldre a fait le conseil technique ; les communes assurent la pose des repères et leur financement.

L'équipe de COBAHMA-EPTB Mauldre a travaillé la définition du besoin et de l'analyse des solutions en termes d'alerte à la population en cas d'inondation. Plusieurs systèmes ont été analysés, au moins l'un d'entre eux est jugé concluant. D'ici la mise en service d'un système d'alerte à l'échelle du bassin versant, le COBAHMA-EPTB Mauldre reste vigilant quant à la survenue éventuelle d'une crue majeure et les communes les plus soumises aux risques ont été conviées et accompagnées à s'inscrire au système Vigicrues Flash.

Une réunion du groupe de travail inondation va être programmée au cours du premier trimestre 2018 visant notamment à affiner le PCS des communes du bassin versant ou à le réaliser le cas échéant.

3. Présentation du mémoire de recherche de Déborah Abhervé (EHES) – *Les rivières ont une histoire – La Mauldre à l'heure de la restauration écologique*

Une histoire de la Mauldre et de son bassin versant du Moyen-Age à nos jours. La série de récits thématiques constitutifs de cette histoire évoque les différentes vocations des rivières au fil des siècles en portant une attention particulière au rôle des différents acteurs impliqués dans la gestion de l'eau.

Après une présentation succincte des travaux de Déborah ABHERVE, les membres du Bureau seront invités à réagir sur la valorisation de ce travail en vue de leur présentation lors de l'assemblée générale de la CLE du 29 janvier.

Une attention particulière sera portée sur la définition de l'objectif en termes de communication : quel message la CLE souhaite transmettre ? Celui-ci pourrait être de sensibiliser les acteurs de l'eau à la difficulté historique de concilier les usages de l'eau, ou bien de sensibiliser les scolaires en tant que vecteur auprès des riverains, de partager les histoires de la Mauldre et de sensibiliser les acteurs de l'eau sur le fait que nous sommes entrés dans une nouvelle aire, celle de la restauration.

Une fois l'objectif et les cibles clairement définis, le support de communication adéquat pourra être choisi et élaboré. En guise d'exemple, les éléments de valorisation pourraient se matérialiser par une exposition itinérante, une série de vidéos courtes, l'animation de réunion de travail avec une présentation historique ou encore la diffusion d'un livre sur l'histoire de la Mauldre du Moyen-Age à nos jours.

4. Etude de gouvernance préalable à la prise de compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) : présentation de l'état d'avancement

L'objectif de cette étude portée par la CLE est de formuler des propositions de gouvernance pérenne et de déterminer la meilleure organisation à l'échelle du bassin versant de la Mauldre et de ses affluents pour porter la compétence GEMAPI. La pérennisation de la gouvernance du SAGE est également un des enjeux de cette étude.

Cette présentation fait suite au troisième comité de pilotage (COFIL) de cette étude. Les enjeux de la prise de compétence GEMAPI ainsi que l'état d'avancement de l'étude seront présentés.

5. Programme d'action 2018

5.1. Poursuite des actions en cours

- Poursuite et finalisation de l'étude de gouvernance préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI
- Groupe de travail inondation : recherche de solution financière, politique et organisationnelle pour la mise en place d'un système d'alerte et de prévision.
- Poursuite de l'étude « Accompagner les collectivités territoriales pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » dans le cadre du partenariat avec le CEREMA
- Poursuite de l'accompagnement des communes au zéro phyto via le programme Objectif Zéro Phyto – Mauldre aval ainsi qu'à la diffusion de documents de communication

5.2. Action prioritaires planifiées dans le SAGE de la Mauldre révisé

- **Elaboration d'un contrat territorial pour la mise en œuvre du SAGE**

Afin d'assurer un portage opérationnel des actions du SAGE à l'échelle du bassin versant de la Mauldre, la mise en place d'outils contractuels développés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie est préconisée.

Par ces outils, plusieurs maîtres d'ouvrage s'engagent à conduire des actions concourant à la mise en œuvre du SAGE de la Mauldre. Le ou les contrats sont signés avec l'Agence de l'Eau, qui s'engage à apporter un financement prioritaire. Les opérations inscrites en lien avec le PTAP (Plan territorial d'actions prioritaires 2013-2018) auront un rang de priorité élevé.

Depuis l'élaboration du premier SAGE, débutée en 1994, le COBAHMA, labellisé EPTB Mauldre en 2012 est la structure porteuse du SAGE. À ce titre, il assurera le portage et l'animation de ce contrat. Le COBAHMA-EPTB Mauldre lance donc un appel à projets. Celui-ci permettra de rassembler les actions pouvant être inscrites dans le futur contrat.

Les opérations qui seront éligibles pourront concerner des études ou des travaux et devront concourir à l'atteinte d'au moins un des objectifs du SAGE.

Le risque de non atteinte du bon état en 2027 est important. Afin de pouvoir en justifier, il est important de montrer qu'un travail a été mené dans le but de respecter cet objectif. Le programme contractuel est un des outils permettant de faire preuve des actions menées.

Les syndicats d'assainissement seront contactés au cours des prochaines semaines pour convenir d'une date de réunion de travail à ce sujet.

- **Institution d'un groupe de travail « partage de données qualitatives et quantitatives sur le ru de Gally »**

La CLE invitera ses membres intéressés ainsi que les experts locaux de l'assainissement (communes, syndicats, communautés de communes ou d'agglomération) à constituer un groupe de travail qui aura pour objectif le partage, le suivi et l'analyse des données relatives à la qualité des eaux sur le bassin versant du ru de Gally (disposition 35). Ces données permettront d'identifier les actions prioritaires à inscrire dans le cadre du contrat territorial et d'appréhender les éléments justifiant l'établissement d'un contrat d'objectif moins strict, le cas échéant.

Ce groupe de travail sera rapidement élargi à l'ensemble des acteurs de l'assainissement du bassin versant.

- **Etude : effets cumulés sur l'assainissement**

Le COBAHMA-EPTB Mauldre porteur du SAGE prévoit de lancer une étude globale à l'échelle du bassin versant visant à prendre en compte les effets cumulés des rejets sur le milieu récepteur et non plus uniquement au droit du rejet afin de prendre en compte l'acceptabilité du milieu. En particulier, l'évaluation des flux rejetés de phosphore (cf. disposition 31) sera analysée à l'échelle du bassin versant. Le montage financier de l'étude sera réalisé au 1^{er} semestre ainsi que le cahier des charges, de manière partenariale.



- **Renseignement et publication du tableau de bord**

La CLE sollicitera les organismes détenteurs de données réglementaires et techniques à transmettre, sur la base des indicateurs du tableau de bord du SAGE, les informations relatives à la mise en œuvre et au suivi du SAGE à l'EPTB porteur qui réalise un bilan annuel de la situation à l'échelle des sous-bassins versants et du bassin de la Mauldre.

En particulier, les services de l'État et les maîtres d'ouvrage concernés seront incités à informer la CLE de l'avancement des actions, programmes et plans mis en place sur le périmètre du SAGE (données relatives au fonctionnement des infrastructures d'assainissement, Plan Ecophyto, Programme d'actions de la directive nitrate, dossiers loi sur l'eau, suivis des rejets aqueux des ICPE, etc.) en lien avec les objectifs du SAGE.

La cellule d'animation du SAGE valorisera et diffusera le tableau de bord du SAGE et informera les usagers sur la qualité de l'eau, la qualité des milieux et les débits.

- **Etude : capacité de renouvellement aquifère**

L'EPTB porteur du SAGE, la DRIEE et l'AESN prévoient de lancer l'étude de la capacité de renouvellement des différents aquifères, programmée dans le SAGE de la Mauldre révisé (disposition 52) au 2nd trimestre 2018.

Cette étude aura notamment pour objectif de vérifier à la fois l'adéquation entre le taux de renouvellement de la nappe et l'alimentation des cours d'eau en période d'étiage ainsi que l'adéquation entre le taux de renouvellement de la nappe de la Craie et la bonne alimentation des zones humides situées en aval du bassin versant.

Proposition de vote :

Approbation du programme d'action 2018

6. Questions diverses